ESTIMATES

Competition Tribunal

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/34-2004
ISBN 0-660-62629-2

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Competition Tribunal

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

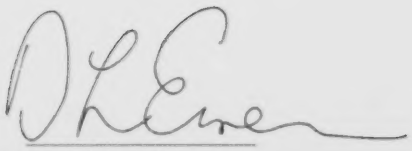

David L. Emerson
Minister of Industry

105-01079/

Table of Contents

MINISTER'S MESSAGE 2

MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT 4

PERFORMANCE ACCOMPLISHMENTS 5

Strategic Context 5
Strategic Outcomes 8
A Court of Record... 8
Mergers *9*
Reviewable Matters *10*
Deceptive Marketing Practices *10*
Registered Consent Agreements *11*
Leave Applications *11*
A Registry Service 12

APPENDIX I: FINANCIAL SUMMARY TABLES 14

APPENDIX II: ENABLING LEGISLATION 16

APPENDIX III: FOR FURTHER INFORMATION 17

Minister's Message

The Government of Canada has a crucial role to play in supporting a dynamic and innovative 21st century economy. Through prudent fiscal management, by creating an opportune environment for research, development and commercialization, and by promoting a climate that supports the entrepreneurial spirit, we are helping to create a solid foundation for Canada's future. It is a foundation that we can build on to meet the challenges of the global marketplace — one that is essential to generate the wealth that Canadians need to raise our standard of living and improve our quality of life.

The Industry Portfolio:

- Atlantic Canada Opportunities Agency [1]
- Business Development Bank of Canada [2]
- Economic Development Agency of Canada for Quebec Regions [1]
- Canadian Space Agency
- Canadian Tourism Commission [2]
- Competition Tribunal
- Copyright Board Canada
- Enterprise Cape Breton Corporation [1] [2]
- Industry Canada
- National Research Council Canada
- Natural Sciences and Engineering Research Council of Canada
- Social Sciences and Humanities Research Council of Canada
- Standards Council of Canada [2]
- Statistics Canada
- Western Economic Diversification Canada [1]

[1] Not a Portfolio member for the purposes of the Main Estimates.
[2] Not required to submit a Departmental Performance Report.

The Industry Portfolio, comprising 15 departments and agencies, plays a significant role in improving Canada's innovation performance. By continuing to fund basic research through the granting councils, and by working with small and medium-sized businesses through initiatives such as the Industrial Research Assistance Program and Aboriginal Business Canada, we can continue to accelerate the innovation agenda and improve our commercialization capacity.

The progress we are making in the research and commercialization agenda will have a noticeable impact on Canada's ability to compete in the marketplace of tomorrow. We have seen positive results from our investments in universities and colleges. In order to transform this increased research capacity and these results into jobs for Canadians, we need to work in partnership with our stakeholders to encourage innovation and build our commercialization capacity.

To build on this, we must create a world-class business environment — one with sound marketplace frameworks that encourage entrepreneurial activity while removing obstacles to effective business growth. In today's global

economy, we must ensure that our regulatory regime is one of the most efficient and effective in the world. This is why the Government of Canada has made regulatory reform a priority.

The many programs offered by the Industry Portfolio give our regions and communities the opportunity to expand their businesses so they can more effectively compete in the global economy. The expanded on-line delivery of key government services and information extends our reach into the remote areas of Canada even further.

With these and other initiatives, the Competition Tribunal has made significant strides to continue providing Canadians with a modern, efficient Tribunal while keeping the organization current with important Government-wide initiatives.

I invite you to review the Competition Tribunal Departmental Performance Report for more details on how the Tribunal fosters a productive, innovative environment while respecting the important institutional values of independence, fairness and due process.

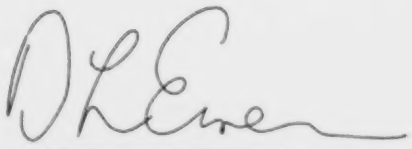

David L. Emerson
Minister of Industry

Management Representation Statement

I submit, for tabling in Parliament, the 2003–04 departmental performance report (DPR) for the Competition Tribunal.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the 2003–04 Departmental Performance Reports Preparation Guide and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003–04.

Monique Séguin

Name: Monique Séguin
Title: Deputy Head / Registrar
Date: September 1, 2004

Performance Accomplishments

Strategic Context

The Competition Tribunal is a quasi-judicial adjudicative tribunal created in 1986 by the *Competition Tribunal Act*. Its mandate is to hear applications and issue orders related to the civil reviewable matters set out in Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act* that deal with deceptive marketing practices and restrictive trade practices, and whose purpose is to maintain and encourage competition in Canada and to ensure that firms compete fairly and markets operate efficiently.

Significant strides have been made in 2003-04 to continue to provide Canadians with a modern, efficient Tribunal, and to keep the organization current with important government-wide initiatives.

Over the last few years, the Tribunal, with the assistance of the Tribunal-Bar Liaison Committee, has intensified efforts to expedite procedures before the Tribunal while respecting the important institutional values of independence, fairness and due process.

The amendments resulting from Bill C-23 an *Act to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act* have substantially increased the Tribunal's mandate by providing the Tribunal with the power to award costs, to hear and determine references, and to make summary dispositions. They allow the Tribunal to be more efficient, to better control case management, and to narrow the issues, which in turn helps to limit the length of hearings.

As a result of the amendments, the Tribunal started to modify the Competition Tribunal Rules in consultation with the Tribunal-Bar Liaison Committee. For the first time in its history, the Tribunal issued Practice Directions in view of the need for guidance on procedures to be followed before the Tribunal with respect to the new provisions of the Act. The Practice Directions provide increased predictability and certainty as to the procedures to follow under the new provisions of the Act, while allowing flexibility and opportunities for further improvements based on experience.

Bill C-23 also created a new right for any person to apply to the Competition Tribunal for leave to make an application under section 75 or 77 of the Act (refusal to deal, exclusive dealing, tied selling and market restrictions). To expedite the process under the private access provisions, the Practice Directions established that a decision on an application for leave to make an application may be rendered on the basis of the written record without a formal hearing.

The Competition Tribunal continues to enhance its "e-filing/hearing" initiative. The option to use electronic filing/hearing streamlines the Tribunal process and provides accessibility to clients regardless of their physical location. While e-filing is rapidly becoming an alternative in various government institutions, rules governing the process are not always in place. To ensure consistency with legal requirements, standards and government regulatory requirements, the Tribunal has created an Advisory Committee on electronic filing. The Committee released its first draft of E-Filing Practice Directions in the fall of 2003. The Tribunal-Bar Liaison Committee endorsed the Advisory Committee's draft and will issue the new e-filing Practice Directions in 2004.

During 2003, the Competition Tribunal has made the federal government's modern management agenda an organizational priority, and has actively participated in the implementation of the Modern Comptrollership (MC) Initiative.

The Tribunal has developed partnership relationships as an active member of a small agency cluster group under the MC initiative, comprised of the Competition Tribunal, the Copyright Board of Canada, the Transportation Appeal Tribunal of Canada and the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal. The cluster group undertook a number of activities related to their MC Action Plan in 2003-2004, focused on Internal Audit, Integrated Risk Management, Evaluation, Performance Measurement and Values and Ethics. The following outlines the achievements made by the cluster group in 2003-2004:

- A Feasibility Study on how best to implement the Treasury Board Secretariat (TBS) Evaluation Policy was conducted and completed; Logic Models for each of the four agencies were developed;

- Individual Corporate Risk Profiles and Risk Assessments were completed for all four agencies, as well as a Consolidated Risk Profile for the Cluster Group,

- Internal Audit Plans and a Governance Structure were developed;

- A second facilitated session on Values was held for staff of the four agencies in June 2003 which resulted in an approved Cluster Group Values Statement and Implementation Plan;

- An information session for all staff on the new Public Service Values and Ethics Code was held in November 2003; and

- A MC Information Bulletin was issued to all staff in May and October 2003 as well as in March 2004.

The above achievements coupled with those in the two previous fiscal years have resulted in the cluster group completing all of the initiatives outlined in their MC Action Plan.

For the Competition Tribunal specifically, commitment on the part of senior management to implement a modern management practices environment remained a high priority during 2003. To this end, the following has been accomplished:

- Management and staff have all received training on risk management;

- improved mechanisms to better monitor resource allocations and update forecast information have been developed and implemented;

- The measurement and reporting of performance and productivity has been improved as a result of the development of budget forecast and year-to-date reports and the updating of the management reporting module of the case management system;

- All staff participated in the second government-wide employee survey. The results of that survey have been evaluated and an action plan will be developed;

- The Cluster Group Value Statement was implemented.

Strategic Outcomes

The Competition Tribunal's strategic outcomes, as stated in its Report on Plans and Priorities are:

- a Court of Record to hear and determine, as informally and expeditiously as circumstances and considerations of fairness permit, applications under Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*; and
- a Registry service that provides administrative support to Tribunal members and litigants and also provides timely access to case records and decisions.

A Court of Record...

In fulfilling its mandate to provide a court of record to hear and determine applications under Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act*, the Tribunal dealt with the following numbers of cases in 2002-04:

Competition Tribunal 2003-04 Statistics	
Number of proceedings filed	12
Number of proceedings completed	10
Number of proceedings filed from previous year and still ongoing	6
Number of decisions rendered	30

Some highlights of cases dealt with by the Tribunal in 2003–04 in its consideration of deceptive marketing practices and restrictive trade practices, as required of the Competition Tribunal under Parts VII.1 and VIII of the *Competition Act* include:

Mergers

Canadian Waste Services Inc. (CWS)

In May 2003, CWS brought an application under Section 106 of the *Competition Act* claiming that the divestiture order by the Tribunal of October 3, 2001 should be rescinded or stayed as a result of several alleged changes in circumstances since the 2001 decision in the merger application. CWS' alleged changed circumstances revolved around its applications to expand two landfills. In particular, CWS maintained that a judicial review application that quashed ministerial approval of the "Terms of Reference" for environmental assessments for the expansions and a lack of host community support, were changes in circumstances. Four motions regarding pre-hearing and interlocutory matters were heard prior to the start of the hearing in October 2003. The proceeding concluded at the end of December 2003. The decision in this matter is scheduled for release in 2004.

Société Maxbeau (Maxbeau) and Astral Média Inc. (Astral)

In 2003, Maxbeau filed an application under Section 106 of the *Competition Act*. The respondents in this matter were the Competition Bureau and Astral. The application by Maxbeau, as successor and assign of Télémédia Radio Inc., sought an Order amending the Consent Agreement registered September 3, 2002, pursuant to Section 105 of the Act between the Commissioner of Competition, Astral Media Inc and Télémédia, relative to the transaction by which Astral had acquired certain radio undertakings, including Télémédia. Details of the changes requested can be found in the application on the Tribunal website.

The Tribunal heard the application in October 2003 and issued its decision immediately thereafter.

Reviewable Matters

Air Canada/Westjet Airlines Ltd./Canjet

Air Canada's response to the entry of WestJet and CanJet into eastern Canadian airline markets in 2000 gave rise to litigation in 2001. The Commissioner of Competition applied to the Tribunal alleging that Air Canada abused its dominant position by operating below avoidable cost on eastern Canadian routes. A decision was issued in April 2003.

Canada Pipe Company Ltd. (Canada Pipe)

In November 2002, the Competition Bureau filed an application with the Competition Tribunal under the abuse of dominant provisions of the Competition Act and exclusive dealing provisions, for an order prohibiting Canada Pipe from engaging in anti-competitive acts through its Bibby Ste-Croix Division. The anti-competitive acts related to the supply of cast iron pipe, fittings and mechanical joint couplings for drain, waste and vent applications usually used in the construction of commercial, institutional, industrial and high-rise residential buildings.

Prior to the commencement of the hearing, three motions were heard relating to jurisdictional issues and interlocutory matters. The hearing adjourned in March 2004 and is to resume for submission of final arguments in 2004.

Deceptive Marketing Practices

Sears Canada Inc. (Sears)

In July 2002, the Commissioner of Competition filed a first application with the Tribunal under the new ordinary selling price provisions. Sears Canada Inc. was the respondent. The application alleged that Sears deceived consumers about the real value of their savings by referring to "inflated" regular prices when advertising certain tires at "sale" prices during the year 1999. Seven hearings concerning interlocutory matters were held before the commencement of the proceeding. The hearing in this matter started in October 2003 and adjourned in February 2004. At the close of evidence,

counsel were directed to file their final arguments and subsequently a schedule for completion of the hearing was to be set in 2004.

Registered Consent Agreements

A total of eight consent agreements were registered with the Tribunal in 2003/04. These agreements related to the jewellery, clothing, tele-communications and retail industries, and in some cases involved substantial financial penalties. These orders are registered with the Tribunal by the Commissioner of Competition and have the authority of an order of the Tribunal. The details regarding the matters filed as consent agreements can be referenced on the Tribunal's website: http\\www.ct-tc.gc.ca.

Leave Applications

Allan Morgan and Sons Ltd. (Morgan) vs. La-Z-Boy Canada Ltd (La-Z-Boy)

In November 2003, an application pursuant to sections 103 and 75 of the Competition Act was filed with the Competition Tribunal by Allan Morgan and Sons Ltd., relating to the refusal to deal by the respondent in this application, La-Z-Boy Canada Ltd. The applicant sought an order pursuant to subsection 75 (1) of the Competition Act directing the respondent to accept Morgan as a customer and dealer on usual trade terms for the supply of La-Z-Boy products. The applicant was granted leave to file in February 2004. La-Z-boy filed a notice of appeal to the Federal Court of Appeal in March 2004, and the scheduling of this matter is pending.

Barcode Systems Inc.(Barcode) vs. Symbol Technologies Canada ULC (Symbol)

In November 2003, an application pursuant to sections 103.1 of the Competition Act was filed with the Competition Tribunal by Barcode Systems Inc. requesting leave to file an application concerning the refusal to deal by the respondent in this application, Symbol Technologies Canada ULC. Reasons and Order allowing the application for leave to make an application under Section 75 was rendered in January 2004. The respondent filed a Notice of Appeal of the Tribunal Order to the Federal Court of Appeal in January 2004, and scheduling of this matter is pending.

A Registry Service ...

The Competition Tribunal Act also provides for an administrative infrastructure for the Tribunal. Through its Registry, the Tribunal can hold its hearings anywhere in Canada for the proper conduct of the Tribunal's business as necessary. The Registry is also the repository for filing applications and documents and issuing documents and orders for all cases brought before the Tribunal.

The Registry service provides administrative support to Tribunal members and litigants, and timely access to case records and decisions. With the full backing of the Tribunal and its members, and in keeping with the Tribunal mandate, the Registry has made efforts to move toward the implementation of less formal procedures to effect more efficient and expeditious proceedings. Some highlights of what has been accomplished in 2003/04 include:

- With the introduction of new legislation and new Practice Directions, the Registry made improvements to its case management system to accommodate new filings and to ensure a more comprehensive approach to the safe keeping of documents and their retrieval for enquiries and use at electronic hearings.

- A new website has been under development to provide the public and clients with timely information on cases, Tribunal activities and reference information. Based on consultation with members of the Canadian Bar Association and others, the Tribunal website was re-designed to provide more effective search capabilities, better navigation, surveys on client satisfaction and a subscription service for those who wish to follow the progress of cases. This project was initiated in late 2003/2004 and its implementation will continue in 2004/2005.

- The use of technologies that result in efficiencies and cost reduction, and facilitate the advancement of cases has increased during 2003/04.With the improvements to the Registry's electronic case management system and website, numerous positive comments from users have been received concerning accessibility of information and

ease of document filing and improved functionality. Results of consultation conducted with members of the Canadian Bar Association were very favourable.

- The Registry has refined many of its e-programs including its electronic document management system, hearing room case management equipment and software, and litigation toolkits used by members during hearings. Overall improvement to its computing infrastructure have contributed to ensuring that the services provided to members, lawyers appearing before the Tribunal, and Registry staff, are reliable, efficient and effective for all users. Electronic filing of documents via e-mail was used in a number of cases and proved to be a method that counsel found expedient and cost-effective. The introduction of electronic hearings allowed counsel to use equipment such as a "smart board" to adduce their evidence and annotate documents filed as exhibits. The ability to electronically produce exhibit lists and other case-related reports improved staff response time for requests for information or access to documents during hearings.

- Improved analytical tools have been introduced that allow Tribunal members to quickly retrieve information from notes or transcripts during the decision-writing stage. Tribunal members have reported that this has simplified their work during the decision writing process.

The Registry continues to seek economies and efficiencies by sharing support services with other federal agencies and departments. For example, it shares hearing rooms with the North American Free Trade Agreement (NAFTA) Secretariat and Federal Court, and it is an active participant in inter-departmental groups such as the Small Agencies Administrators Network (SAAN), Heads of IT, Financial Group, and Modern Comptrollership initiative.

Appendix I: Financial Summary Tables

The Competition Tribunal is a small organization with a single business line; therefore the only pertinent financial tables are as follows:

Table 1 — Summary of Voted Appropriations

Table 2 — Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Table 3 — Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

- **Planned Spending** — what the plan was at the beginning of the fiscal year;
- **Total Authorities** — planned spending plus any additional spending Parliament has seen fit to approve to reflect changing priorities and unforeseen events; and
- **Actuals** — what was actually spent during the fiscal year.

Financial Table 1: Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ thousands)					
		2003-2004			
Vote		Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
	Competition Tribunal				
50	Operating expenditures	1,457	1,457	1,826	1,743
(L)	Contributions to employee benefit plans	157	157	139	139
	Total for the Tribunal	1,614	1,614	1,965	1,882

Financial Table 2:
Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

($ thousands)	2003-2004			
Processing of cases	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
FTEs		14		13
Operating[1]	1,614	1,614	1,965	1,882
Capital	-	-	-	-
Grants and Contributions	-	-	-	-
Total Gross Expenditures	1,614	1,614	1,965	1,882
Less: Respendable Revenues	-	-	-	-
Total Net Expenditures	1,614	1,614	1,965[2]	1,882
Other Revenues and Expenditures	-	-	-	-
Non-respendable Revenues	-	-	-	-
Cost of services provided by other departments		468		469[3]
Net Cost of the Program	1,614	2,082	1,965	2,351

1. Operating includes contributions to employee benefit plans.
2. This amount includes the 5% carry forward of $40,727 from the budget of 2002-2003, $20,000 for collective bargaining compensation, a transfer of $198,000 from Industry Canada, $25,0000 for *Internal Audit Initiative* and $85,000 for the *Modernization of Comptrollership Initiative in the Government of Canada*. (As the host organization and member of the cluster group, the Competition Tribunal administered these funds on behalf of the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, the Copyright Board of Canada and the Transportation Appeal Tribunal (formerly called the Civil Aviation Tribunal). The funds were used to manage the Project Management Office.)
3. Includes accommodation provided by Public Works and employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat.

Financial Table 3:
Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Processing of cases						
($ thousands)			2003-2004			
	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Total Main Estimates	Total Planned Spending	Total Authorities	Total Actual Spending
Competition Tribunal	1,689	1,724	1,614	1,614	1,965	1,882
Total	1,689	1,724	1,614	1,614	1,965	1,882

Appendix II: Enabling Legislation

Competition Tribunal Act, R.S.C. 1985 (2d Supp.), c. 19
Part VII.1, Competition Act, R.S.C. 1985, c. C-34
Part VIII, Competition Act, R.S.C. 1985, c. C-34

Appendix III: For Further Information

Registry of the Competition Tribunal
90 Sparks Street, Suite 600
Ottawa, Ontario K1P 5B4

Telephone: (613) 957-3172
Facsimile: (613) 957-3170
Web site: http://www.ct-tc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal de la concurrence

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/34-2004
ISBN 0-660-62629-2

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Tribunal de la concurrence

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

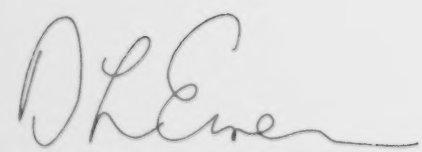

Le ministre de l'Industrie,
David L. Emerson

Table des matières

MESSAGE DU MINISTRE 2

DECLARATION DE LA DIRECTION 4

REALISATIONS EN MATIERE DE RENDEMENT 5

Contexte stratégique 5
Résultats sur le plan stratégique 9
Une cour d'archives 9
Fusionnements *10*
Affaires susceptibles d'examen *11*
Pratiques commerciales trompeuses *11*
Consentements enregistrés *12*
Demandes de permission *12*
Un service de greffe 13

ANNEXE 1 : TABLEAUX FINANCIERS RÉCAPITULATIFS 16

ANNEXE II : LOIS HABILITANTES 19

ANNEXE III : RÉFÉRENCES 20

Message du ministre

Le portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique [1]
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada [2]
- Commission canadienne du tourisme [2]
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes [2]
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec [1]
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada [1]
- Industrie Canada
- Société d'expansion du Cap-Breton [1] [2]
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

[1] Aux fins du Budget principal de dépenses, il ne s'agit pas d'un membre du Portefeuille.

[2] N'a pas à produire de rapport sur le rendement.

Le gouvernement du Canada a un rôle vital à jouer pour doter le pays d'une économie du XXIe siècle dynamique et novatrice. En gérant judicieusement les deniers publics, en créant un contexte propice à la recherche, au développement et à la commercialisation et en favorisant un climat qui encourage l'esprit d'entreprise, le portefeuille de l'Industrie aide à établir l'avenir du Canada sur des bases solides. Ce sont des bases sur lesquelles il peut faire fond pour relever les défis que pose le marché mondial, bases qui sont essentielles pour engendrer les richesses dont les Canadiennes et les Canadiens ont besoin pour améliorer leur niveau et leur qualité de vie.

Le portefeuille de l'Industrie, qui comprend 15 ministères et organismes, contribue énormément à l'amélioration de la performance du Canada en matière d'innovation. En continuant de financer la recherche fondamentale au moyen des conseils subventionnaires et en collaborant avec les petites et moyennes entreprises par des initiatives telles que le Programme d'aide à la recherche industrielle et Entreprise autochtone Canada, le Portefeuille peut encore accélérer la mise en œuvre du programme d'innovation et améliorer la capacité nationale de commercialisation.

Grâce aux progrès accomplis par le Portefeuille dans le programme de recherche et de commercialisation, le Canada pourra beaucoup mieux soutenir la concurrence mondiale à l'avenir. Les investissements consentis dans les universités et les collèges donnent de bons résultats. Il nous faut, pour transformer cette capacité de recherche accrue et ces résultats en emplois pour les Canadiens, collaborer avec nos intervenants de manière à

encourager l'innovation et à renforcer la capacité nationale de commercialisation.

Afin de faire fructifier tout cela, le Canada doit se doter d'un contexte commercial de tout premier ordre, avec un solide encadrement des marchés qui encourage l'activité des entreprises tout en éliminant les obstacles à leur croissance. Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, le Canada doit veiller à ce que sa réglementation compte parmi les plus efficaces du monde. C'est pourquoi le gouvernement accorde une importance primordiale à la réforme de la réglementation.

Les nombreux programmes qu'offre le portefeuille de l'Industrie donnent à nos régions et à nos collectivités la possibilité de faire croître leurs entreprises et de mieux soutenir ainsi la concurrence mondiale. En fournissant plus de services et de renseignements essentiels par Internet, le gouvernement du Canada devient présent jusque dans les régions les plus reculées du pays.

Grâce à ces initiatives et à d'autres encore, le Tribunal de la concurrence a réalisé des progrès notables afin d'être en mesure de continuer à offrir aux Canadiens les services d'un tribunal moderne et efficace et de suivre les initiatives gouvernementales importantes.

Je vous invite à lire le rapport ministériel sur le rendement du Tribunal de la concurrence pour en savoir plus sur ce que fait le Tribunal pour favoriser l'essor d'un environnement productif et novateur tout en assurant le respect des valeurs institutionnelles fondamentales d'indépendance, d'équité et d'application régulière de la loi.

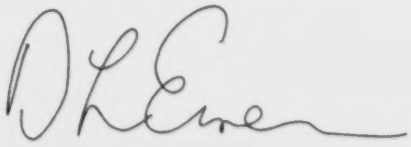

Le ministre de l'Industrie,
David L. Emerson

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) du Tribunal de la concurrence pour l'année 2003-2004.

Le rapport a été préparé conformément aux principes et aux exigences énoncés dans le document *Rapports ministériels sur le rendement 2003-2004 – Guide de préparation* et il présente, au mieux de mes connaissances, un tableau exhaustif, équilibré et transparent du rendement de l'organisation pour l'exercice financier 2003-2004.

Monique Séguin

Nom : Monique Séguin
Titre : Chef d'organisme et Registraire
Date : 1er septembre 2004

Réalisations en matière de rendement

Contexte stratégique

Le Tribunal de la concurrence est un tribunal quasi judiciaire constitué en 1986 en vertu de la *Loi sur le Tribunal de la concurrence*. Son mandat est d'entendre des demandes et de rendre des ordonnances relativement aux affaires civiles susceptibles d'examen énoncées aux parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence* en matière de pratiques commerciales trompeuses et de pratiques restrictives du commerce, et son objet est de maintenir et favoriser la concurrence au Canada et de veiller à ce que les entreprises se fassent une concurrence équitable et à ce que les activités au sein des marchés se déroulent de manière efficace.

Le Tribunal a réalisé des progrès notables en 2003-2004 afin d'être en mesure de continuer à offrir aux Canadiens les services d'un tribunal moderne et efficace et de suivre les initiatives gouvernementales importantes.

Au cours des dernières années, le Tribunal a, avec l'aide du Comité de liaison Tribunal/Barreau, multiplié les efforts pour accélérer la procédure devant le Tribunal tout en assurant le respect des valeurs institutionnelles fondamentales d'indépendance, d'équité et d'application régulière de la loi.

Les modifications apportées par le projet de loi C-23, intitulé la *Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence* ont considérablement élargi le mandat du Tribunal en lui conférant le pouvoir d'adjuger des dépens, d'entendre et de trancher des renvois et de rendre des jugements sommaires. Ces modifications permettent au Tribunal de gagner en efficacité, de mieux contrôler la gestion des instances et de circonscrire les questions à trancher, ce qui contribue à limiter la durée des audiences.

Par suite de ces modifications, le Tribunal a commencé, en consultation avec le Comité de liaison Tribunal/Barreau, à modifier les *Règles du Tribunal de*

la concurrence. Pour la première fois depuis sa création, le Tribunal a élaboré des Directives de pratique. En effet, des indications sur la procédure à suivre devant le Tribunal étaient nécessaires au regard des nouvelles dispositions de la Loi. Les Directives de pratique, qui énoncent la procédure à suivre sous le régime des nouvelles dispositions de la Loi, offrent davantage de prévisibilité et de certitude, mais aussi la latitude et les possibilités qui permettent d'apporter des améliorations fondées sur l'expérience.

Le projet de loi C-23 a aussi créé un nouveau droit en vertu duquel toute personne peut demander au Tribunal de la concurrence la permission de présenter une demande fondée sur les articles 75 ou 77 de la Loi (refus de vendre, exclusivité, ventes liées et limitation du marché). Afin d'accélérer la procédure prévue par les dispositions relatives à l'accès privé, les Directives de pratique ont établi qu'une décision relative à une demande de permission de déposer une demande pouvait être rendue sur examen du dossier, sans qu'une audience formelle soit tenue.

Le Tribunal de la concurrence continue à améliorer son projet de « dépôt de documents/tenue d'audience par voie électronique ». La possibilité de déposer des documents/tenir une audience par voie électronique simplifie la procédure du Tribunal et met le processus à la portée des clients où qu'ils se trouvent. Le dépôt de documents par voie électronique est une option à laquelle adhèrent maintenant de plus en plus d'institutions fédérales, mais les règles qui régissent le processus ne sont pas encore toujours en place. Afin de veiller à ce que le dépôt par voie électronique soit conforme aux exigences, aux normes juridiques et aux prescriptions réglementaires, le Tribunal a mis sur pied un comité consultatif sur le dépôt de documents par voie électronique. Celui-ci a rendu public à l'automne 2003 son premier projet de rapport sur les Directives de pratique concernant le dépôt de documents par voie électronique. Le Comité de liaison Tribunal/Barreau a sanctionné le projet du comité consultatif et publiera ses nouvelles directives de pratique concernant ce type de dépôt de documents.

Le programme de modernisation de la gestion du gouvernement fédéral a été, en 2003, une priorité pour le Tribunal de la concurrence, qui a participé activement à la mise en œuvre de la modernisation de la fonction de contrôleur (MFC).

Le Tribunal a, en tant que membre actif d'un groupe de concertation regroupant des petits organismes dans le cadre de l'initiative de la MFC, établi des relations de partenariat avec ces organismes, qui comprennent le Tribunal de la concurrence, la Commission du droit d'auteur Canada, le Tribunal d'appel des transports du Canada et le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs. Le groupe de concertation a, conformément à son plan d'action de 2003-2004 sur la MFC, entrepris de nombreuses activités axées sur la vérification interne, l'intégration de la gestion des risques, l'évaluation, la mesure du rendement et les valeurs et l'éthique, dont voici un aperçu :

- Le groupe a entrepris et achevé une étude de faisabilité sur la meilleure façon de mettre en œuvre la politique d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT); des modèles logiques ont été élaborés pour chacun des quatre organismes.

- Des profils de risque individuels, des évaluations du risque ainsi qu'un profil intégré de risque de groupe ont été effectués pour chacun des quatre organismes.

- Des plans de vérification interne et une structure de gouvernance ont été élaborés.

- Un deuxième atelier de facilitation sur les valeurs a été organisé en juin 2003 pour le personnel des quatre organismes. Cet atelier s'est soldé par une déclaration de valeurs et un plan de mise en œuvre approuvés par le groupe de concertation;

- L'ensemble du personnel a assisté en novembre 2003 à une session d'information sur les valeurs et l'éthique de la fonction publique;

- Le bulletin d'information de la FCM a été distribué à l'ensemble du personnel en mai et juin 2003 ainsi qu'en mars 2004.

Grâce à ces réalisations ainsi qu'à celles des deux exercices financiers antérieurs, le groupe de concertation a accompli toutes les actions prévues dans son plan d'action sur la MFC.

Dans le cas précis du Tribunal de la concurrence, l'engagement de mettre en œuvre des pratiques modernes de gestion est demeuré une grande priorité

pour la haute direction en 2003. À cette fin, les initiatives suivantes ont été menées :

- Tous les gestionnaires et employés ont reçu une formation sur la gestion des risques.

- Des mécanismes plus adéquats pour faire le suivi de la répartition des ressources et mettre à jour des données de prévisions ont été élaborés et mis en place.

- Par suite de l'élaboration de prévisions budgétaires et de rapports annuels et de la mise à jour du module de rapports sur la gestion du système de gestion des cas, la mesure du rendement et la préparation de rapport à ce sujet ont été améliorées et la productivité a augmenté.

- L'ensemble du personnel a participé à un deuxième sondage des fonctionnaires du gouvernement. Les résultats de ce sondage ont été évalués et un plan d'action sera élaboré;

- La déclaration de valeurs du groupe de concertation a été mise en place.

Résultats sur le plan stratégique

Les résultats du Tribunal de la concurrence sur le plan stratégique, énoncés dans son rapport sur les plans et les priorités, sont les suivants :

- une cour d'archives ayant entendu et tranché toutes les demandes présentées en application des parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence* de la manière la plus informelle et expéditive possible compte tenu des circonstances et des impératifs liés à l'équité;
- un service du greffe ayant fourni un appui administratif aux membres du Tribunal et aux parties ainsi qu'un accès en temps opportun aux dossiers et aux décisions.

Une cour d'archives...

Dans le cadre de son mandat de tenir lieu de cour d'archives pour entendre et trancher des demandes fondées sur les parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence*, le Tribunal a traité le nombre d'affaire suivant en 2003-2004 :

Statistiques du Tribunal de la concurrence relatives à l'année 2003-2004	
Nombre de demandes déposées	12
Nombre de demandes traitées	10
Nombre de demandes pendantes déposées l'année précédente	6
Nombre de décisions rendues	30

Les principales affaires en matière de pratiques commerciales trompeuses et de pratiques restrictives du commerce entendues en vertu des parties VII.1 et VIII de la *Loi sur la concurrence* par le Tribunal en 2003-2004 sont les suivantes :

Fusionnements

Canadian Waste Services Inc. (CWS)

En mai 2003, CWS a présenté une demande en vertu de l'article 106 de la *Loi sur la concurrence* pour faire annuler ou suspendre l'ordonnance de dessaisissement rendue par le Tribunal le 3 octobre 2001 en raison du changement des circonstances depuis la décision rendue en 2001 relativement à la demande de fusionnement. Le changement de circonstances invoqué par CWS avait trait à ses demandes d'agrandissement de deux sites d'enfouissement. Plus précisément, CWS soutenait qu'un contrôle judiciaire annulant l'approbation du cadre de référence pour les évaluations environnementales pour les agrandissements et le manque d'appui de la collectivité d'accueil constituaient des changements de circonstances. En octobre 2003, avant le début de l'audience, le Tribunal a entendu quatre requêtes au sujet de questions préalables et interlocutoires. L'instance a pris fin à la fin de décembre 2003. La décision dans cette affaire devrait être rendue en 2004.

Société Maxbeau (Maxbeau) et Astral Média Inc. (Astral)

En 2003, Maxbeau a déposé une demande en vertu de l'article 106 de la *Loi sur la concurrence*. Dans cette affaire, le Bureau de la concurrence et Astral étaient défendeurs. Dans sa demande, Maxbeau a, à titre de successeur et d'ayant cause de Télémédia Radio Inc., sollicité une ordonnance pour modifier le consentement enregistré le 3 septembre 2002 conformément à l'article 105 de la Loi, intervenu entre le Commissaire de la concurrence, Astral Media Inc et Télémédia relativement à la transaction par laquelle Astral a fait l'acquisition de certaines entreprises de radio, notamment de Télémédia. Le détail des changements demandés se trouve dans la demande figurant sur le site Web du Tribunal.

Le Tribunal a entendu la demande en octobre 2003 et a rendu sa décision immédiatement après l'audience.

Affaires susceptibles d'examen

Air Canada/Westjet Airlines Ltd./Canjet

La réaction d'Air Canada à l'arrivée de CanJet et de WestJet sur le marché du transport aérien de l'est du Canada en 2000 a donné lieu à des poursuites en 2001. Le commissaire de la concurrence a présenté au Tribunal une demande dans laquelle il a allégué qu'Air Canada abusait de sa position dominante parce qu'elle exploitait des vols sur les trajets de l'Est du Canada d'une façon qui ne couvrait pas les coûts évitables. Une décision a été rendue en avril 2003.

Tuyauteries Canada Ltée (Tuyauteries Canada)

En novembre 2002, le Bureau de la concurrence a déposé devant le Tribunal de la concurrence une demande fondée sur les dispositions relatives à l'abus de position dominante et à l'exclusivité de la *Loi sur la concurrence* en vue d'obtenir une ordonnance interdisant à Tuyauteries Canada de se livrer à des agissements anticoncurrentiels par l'entremise de sa filiale Bibby Ste-Croix. Les agissements anticoncurrentiels étaient liés à l'approvisionnement de tuyaux en fonte et de raccords de tuyauterie et de joints mécaniques pour systèmes d'évacuation et de ventilation habituellement utilisés pour la construction d'édifices commerciaux, institutionnels et industriels ainsi que de tours d'habitation.

Avant le début de l'audience, le Tribunal a entendu trois requêtes concernant des questions de compétence et des questions interlocutoires. L'audience a été ajournée en mars 2004 et doit reprendre pour la présentation des arguments finaux en 2004.

Pratiques commerciales trompeuses

Sears Canada Inc. (Sears)

En juillet 2002, le Commissaire de la concurrence a déposé une première demande devant le Tribunal fondée sur les nouvelles dispositions concernant le prix de vente habituel. Sears Canada Inc. était défenderesse. On a allégué

dans la demande que Sears avait trompé les consommateurs quant à la valeur réelle de leurs économies en indiquant des prix de vente habituels « gonflés » dans ses publicités sur certains pneus en « solde » au cours de l'année 1999. Sept audiences au sujet de questions interlocutoires ont été tenues avant le début de l'instance. L'audience dans cette affaire a commencé en octobre 2003 et a été ajournée en février 2004. À la clôture de la preuve, le Tribunal a enjoint aux avocats de déposer leurs arguments finaux. Un calendrier pour la fin de l'audience devait être ultérieurement fixé, en 2004.

Consentements enregistrés

Un total de huit consentements ont été enregistrés au Tribunal en 2003-2004. Ces consentements avaient trait aux industries des bijoux, du vêtement, des télécommunications et du détail. Des amendes importantes étaient en cause dans certaines affaires. Le Commissaire de la concurrence a enregistré ces ordonnances auprès du Tribunal et elles ont la force d'une ordonnance du Tribunal. Le détail de ces affaires où ont été déposés des consentements se trouve sur le site Web du Tribunal à la site Web du Tribunal à l'adresse suivante : http\\www.ct-tc.gc.ca.

Demandes de permission

Allan Morgan and Sons Ltd. (Morgan) c. La-Z-Boy Canada Ltd (La-Z-Boy)

En novembre 2003, Allan Morgan and Sons Ltd. a déposé devant le Tribunal de la concurrence une demande fondée sur les articles 103 et 75 de la *Loi sur la concurrence* au sujet du refus de vendre de la défenderesse dans cette demande, La-Z-Boy Canada Ltd. La demanderesse a cherché à obtenir, conformément au paragraphe 75(1) de la *Loi sur la concurrence*, une ordonnance enjoignant à la défenderesse d'accepter Morgan comme client ou négociant, aux conditions de commerce normales, pour la fourniture des produits La-Z-Boy. On a accordé à la demanderesse la permission de déposer sa demande en février 2004. La-Z-Boy a déposé un avis d'appel devant la Cour d'appel fédérale en mars 2004, et le calendrier de l'instance n'est pas encore fixé.

Barcode Systems Inc.(Barcode) c. Symbol Technologies Canada ULC (Symbol)

En novembre 2003, Barcode Systems Inc. a déposé devant le Tribunal de la concurrence une demande conformément à l'article 103.1 de la *Loi sur la concurrence* dans laquelle elle a demandé la permission de présenter une demande au sujet du refus de vendre de la défenderesse dans la présente affaire, Symbol Technologies Canada ULC. Les motifs et l'ordonnance accordant la permission de présenter une demande en vertu de l'article 75 ont été rendus en janvier 2004. La défenderesse a produit un avis d'appel de l'ordonnance du Tribunal auprès de la Cour d'appel fédérale en janvier 2004, et le calendrier de l'instance n'est pas encore fixé.

Un service de greffe...

La *Loi sur le Tribunal de la concurrence* prévoit aussi l'existence d'un greffe pour fournir au Tribunal l'infrastructure administrative nécessaire pour la tenue d'audiences partout au Canada et assurer le bon fonctionnement des activités du Tribunal. Le greffe est aussi le lieu où les documents sont déposés et livrés et où les ordonnances sont rendues dans toutes les affaires dont le Tribunal est saisi.

Le service de greffe fournit un appui administratif aux membres du Tribunal et aux parties ainsi qu'un accès en temps opportun aux dossiers et aux décisions. Avec l'entier appui du Tribunal et de ses membres et dans le respect du mandat du Tribunal, le greffe a fait des efforts pour mettre en place une procédure moins formelle, favorisant un déroulement plus efficace et plus expéditif des instances. Les principales réalisations en cette matière au cours de l'année 2003-2004 sont les suivantes :

- Grâce à l'introduction de la nouvelle législation et des nouvelles directives de pratique, le greffe a amélioré son système de gestion des instances pour permettre de nouveaux dépôts et veiller à ce que la conservation sécuritaire des documents et leur retrait aux fins d'enquêtes et d'audiences se déroulant à l'aide de moyens électroniques se fasse de façon plus intégrée.

- Un nouveau site Web a été élaboré pour fournir en temps utile au public et aux clients de l'information sur les cas et les activités du

Tribunal et d'autres renseignements. Résultat notamment de la consultation des membres de l'Association du Barreau canadien, le nouveau site Web du Tribunal a été conçu pour pouvoir fournir une meilleure capacité de recherche et de navigation, effectuer des sondages sur la satisfaction des clients et offrir un service d'inscription pour les personnes qui désirent suivre l'avancement des affaires. Ce projet a commencé à la fin de 2003-2004 et sa mise en œuvre continuera en 2004-2005.

- L'utilisation de technologies qui permettent de gagner en efficacité, de réduire les coûts et de faciliter l'instruction des affaires a augmenté en 2003-2004. Depuis l'amélioration du site Web et du système de gestion électronique des instances du greffe, de nombreux commentaires positifs ont été reçus de la part d'utilisateurs au sujet de l'accessibilité de l'information, de la facilité avec laquelle on peut faire des dépôts et de la fonctionnalité accrue du greffe. La consultation menée auprès des membres de l'Association du Barreau canadien a été très positive.

- Le greffe a perfectionné ses solutions électroniques, notamment son système de gestion des documents électroniques, son matériel et son logiciel de gestion des instances pour les salles d'audience et les outils utilisés par les membres pendant les audiences. L'amélioration générale de son infrastructure informatique a contribué à offrir aux membres, aux avocats qui comparaissent devant le Tribunal, au personnel du greffe et à tous les utilisateurs des services fiables et efficaces. Le dépôt électronique de documents par courriel a été utilisé dans de nombreuses affaires et s'est avéré être, aux dires des avocats, une méthode rapide et économique. Les audiences électroniques ont permis aux avocats d'utiliser du matériel tel que le « bloc-notes électronique » pour présenter leur preuve et annoter les documents déposés en tant que pièces. La production électronique des listes de pièces et d'autres rapports relatifs aux affaires a permis d'améliorer le temps de réponse du personnel aux demandes d'information ou d'accès aux documents pendant les audiences.

- Des outils d'analyse améliorés ont été introduits pour permettre aux membre du Tribunal de retirer rapidement des renseignements à partir de notes ou de transcriptions au stade de la rédaction de la décision.

Selon les membres du Tribunal, cela a simplifié leur travail au stade de la rédaction des décisions.

Le greffe continue de chercher à réaliser des économies et à devenir plus efficace grâce au partage des services de soutien avec d'autres organismes et ministères fédéraux. Il partage, par exemple, ses salles d'audience avec le Secrétariat de l'Accord de libre-échange nord-américan (ALÉNA) et la Cour fédérale et participe activement aux groupes interministériels tels que le Réseau des administrateurs de petits organismes (RAPO), les Chefs de la technologie informatique (CTI), le groupe des finances et l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

Annexe 1 : Tableaux financiers récapitulatifs

Le Tribunal de la concurrence est un petit organisme qui n'a qu'un seul secteur d'activité. Par conséquent, seuls les tableaux financiers suivants sont pertinents dans son cas :

Tableau 1 — Sommaire des crédits approuvés

Tableau 2 — Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tableau 3 — Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

- **Dépenses prévues** — les plans au début de l'exercice financier;
- **Autorisations totales** — les dépenses prévues et les dépenses supplémentaires que le Parlement a jugé bon d'autoriser compte tenu de l'évolution des priorités et de facteurs imprévus;
- **Dépenses réelles** — ce qui a été dépensé au cours de l'année fiscale.

Tableau financier 1 : Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)					
		2003-2004			
Crédit		Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
	Tribunal de la concurrence				
50	Dépenses de fonctionnement	1 457	1 457	1 826	1 743
(L)	Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	157	157	139	139
	Total pour le Tribunal	1 614	1 614	1 965	1 882

Tableau financier 2 :
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

(en milliers de dollars)	2003-2004			
Gestion de cas	Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
ETP		14		13
Fonctionnement[1]	1 614	1 614	1 965	1 882
Capital	-	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-	-
Total des dépenses brutes	1 614	1 614	1 965	1 882
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total des dépenses nettes	1 614	1 614	1 965[2]	1 882
Autres recettes et dépenses	-	-	-	-
Recettes non disponibles	-	-	-	-
Coût des services fournis par d'autres ministères		468		469[3]
Coût net du programme	1 614	2 082	1 965	2 351

1. Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés.
2. Ce montant comprend le surplus de 5 p. 100 de 40 727 $ reporté de 2002-2003, un montant de 20 000$ relatifs aux conventions collectives, un transfert de 198 000 $ d'Industrie Canada, un montant de 25 000 $ pour l'initiative sur la *Vérification interne* et un montant de 85 000 $ destiné à l'initiative de la *Fonction de contrôleur moderne dans l'administration fédérale du Canada*. (En tant qu'organisation hôte et membre du groupe de concertation, le Tribunal de la concurrence a géré ces fonds pour le compte du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, de la Commission du droit d'auteur Canada et du Tribunal d'appel des transports du Canada (anciennement le Tribunal de l'aviation civile). Ces fonds ont été utilisés pour la gestion du bureau de la fonction de contrôleur moderne.)
3. Ce montant comprend les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ainsi que les avantages des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Trésor.

Tableau financier 3 :
Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles

Gestion de cas						
(en milliers de dollars)			2003-2004			
	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Total du Budget principal des dépenses	Total des dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
Tribunal de la concurrence	1 689	1 724	1 614	1 614	1 965	1 882
Total	1 689	1 724	1 614	1 614	1 965	1 882

Annexe II : Lois habilitantes

Loi sur le Tribunal de la concurrence, L.R.C. (1985), ch. 19 (2e suppl.),
Partie VII.1, de la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), ch. C-34
Part VIII de la *Loi sur la concurrence*, L.R.C. (1985), ch. C-34

Annexe III : Références

Greffe du Tribunal de la concurrence
90, rue Sparks, pièce 600
Ottawa (Ontario) K1P 5B4

Téléphone : (613) 957-3172
Télécopieur : (613) 957-3170
Site Internet : http://www.ct-tc.gc.ca